

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES

31470

ARRETE MUNICIPAL N° 80/22

PRESCRIVANT L'INTERDICTION D'ACCES AU CHEMIN D'EN NAOURÉ

Le Maire de Sainte-Foy de Peyrolières,

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2007 concernant la réglementation des battues aux sangliers,

Considérant la demande de Monsieur William LARRIEU Président de l'Association de Chasse concernant une battue aux sangliers qui aura lieu le samedi 17 décembre 2022,

Considérant que la sécurité des promeneurs doit être assurée sur le chemin d'En Naouré traversant la réserve depuis le lac du Parayré jusqu'au quartier « Le Monge »,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès au chemin d'En Naouré traversant la réserve depuis le lac du Parayré jusqu'au quartier « Le Monge » est interdit à toute circulation (piétons, cyclistes, cavaliers, etc....) le samedi 17 décembre 2022 de 7 heures à 14 heures.

ARTICLE 2 : Ampliation est affichée à la Mairie et à l'entrée du chemin concerné.

Fait à Sainte Foy, le 16 décembre 2022

Le Maire,
François VIVES

